

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015, À 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Approbation, avec dispense de lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 tenue à 20 h.
4. PROCLAMATION
 - 4.1 **PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Je, Éric Forest, à titre de maire de la Ville de Rimouski, et au nom du conseil municipal, proclame le mois d'avril 2015 à titre de **Mois de la jonquille** sur le territoire de la Ville de Rimouski et encourage les citoyennes et citoyens à accorder généreusement leur appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

5. DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 **AUTORISATION POUR UNE MARCHE – ACCÈS AU PARC BEAUSÉJOUR – ASSOCIATION DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE LA RÉGION DE RIMOUSKI – MARCHE POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE « MARCHER POUR Y CROIRE : CES PETITS PAS QUI FONT LA DIFFÉRENCE ! »**

Autoriser l'Association de la déficience intellectuelle de la région de Rimouski à tenir une marche sous le thème « Marcher pour y croire : ces petits pas qui font la différence ! », le 12 septembre 2015, avec points de départ et d'arrivée au parc Beauséjour, le tout en conformité avec l'itinéraire fourni par l'organisme et de permettre l'utilisation gratuite de l'agora et du pavillon du parc Beauséjour, pour la tenue d'un dîner communautaire et la vente des denrées à cette fin.

5.2 **AUTORISATION POUR UNE MARCHE – COMITÉ 9 VEINES – MARCHE DU PARDON**

Autoriser le Comité 9 veines à tenir, le 21 juillet 2015, la Marche du Pardon, dans le cadre de la neuvaine de Sainte-Anne, en conformité avec l'itinéraire proposé par l'organisme.

5.3 **AUTORISATION POUR UNE MARCHE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES – MARCHE DE L'ESPOIR**

Autoriser la Section Bas-Saint-Laurent de la Société canadienne de la sclérose en plaques à tenir la Marche de l'eSPoir, le 24 mai 2015, et ce, en conformité avec l'itinéraire proposé par le comité organisateur le 14 octobre 2014.

5.4 **SUBVENTION 2015 – CLUB LIONS DE RIMOUSKI**

Accorder au Club Lions de Rimouski une subvention, au montant de 500 \$, à titre de soutien à l'organisation de l'événement visant à honorer la 50^e personnalité bénévole sportive du Club Lions de Rimouski, qui se tiendra au Colisée Financière Sun Life, le 23 février 2015.

5.5 **SUBVENTION 2015 – DIABÈTE BAS SAINT-LAURENT INC.**

Accorder à l'organisme Diabète Bas Saint-Laurent inc. une subvention, au montant de 100 \$, à titre de contribution à sa campagne de financement 2015

5.6 **CONDOLÉANCES DU CONSEIL – MADAME SOPHIE LAVOIE**

Offrir les condoléances du conseil municipal à madame Sophie Lavoie, employée municipale, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa mère, madame Ginette Chartrand

6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7. DOSSIERS DU SERVICE DES FINANCES

7.1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2015 – APPROBATION NUMÉRO 03**

Approuver le bordereau numéro 03 (2015) des comptes à payer pour la période se terminant le 12 février 2015 et autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 2 432 788 \$.

7.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI – EXCURSIONS À L'ÎLE SAINT-BARNABÉ

Autoriser le paiement d'un montant de 17 674,99 \$ à la Société de promotion économique de Rimouski, à titre de contribution aux opérations relatives aux excursions à l'île Saint-Barnabé pour l'année 2014.

7.3 PRIX DE VENTE DES TERRAINS DANS LES PARCS INDUSTRIELS – ANNÉE 2015

Fixer, pour l'année 2015, le prix de vente des terrains des parcs industriels de la façon suivante :

- a) Secteur de Pointe-au-Père : 3,60 \$ le mètre carré;
- b) Rimouski existant et agrandissement, prix de base :
 - 6 \$ le mètre carré pour les terrains ne longeant par la voie ferrée et/ou la montée Industrielle-et-Commerciale;
 - 7 \$ le mètre carré pour les terrains adjacents à la voie ferrée et/ou à la montée Industrielle-et-Commerciale

et pour tout usage autre que manufacturier, un montant additionnel de 3 \$ le mètre carré s'ajoute aux prix de base.

7.4 QUOTE-PART 2015 – MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE – PAIEMENT DE 50 %

Autoriser le paiement de la somme de 389 389 \$ à la MRC de Rimouski-Neigette, représentant 50 % de la quote-part 2015 de la Ville de Rimouski pour le financement de cet organisme.

7.5 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ 2014 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIMOUSKI

Approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Rimouski pour l'année 2014, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, dans son rapport en date du 15 janvier 2015.

7.6 SUBVENTION 2015 – SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI (SOPER)

Accorder à la Société de promotion économique de Rimouski une subvention de fonctionnement au montant de 764 000 \$ pour l'année 2015, payable en huit versements égaux, pour la période de février à septembre 2015.

8. DOSSIERS DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

8.1 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – DEMANDE D'APPROBATION – RACCORDEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC DES SECTEURS VILLAGE ET VAL-NEIGETTE DU DISTRICT SAINTE-BLANDINE ET MONT-LABEL

CONSIDÉRANT QUE les sources d'approvisionnement en eau potable du secteur Village du district de Sainte-Blandine et Mont-Lebel ont une capacité insuffisante pour la population actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les sources d’approvisionnement en eau potable du secteur Village sont surexploitées et qu’aucun ouvrage (remplacement pompe ou nouveau puits) à cet endroit ne peut améliorer la situation;

CONSIDÉRANT le manque de sécurité du système de distribution d’eau potable du secteur Val-Neigette (un seul puits, aucun réservoir);

CONSIDÉRANT la capacité abondante de la nappe phréatique du secteur des sources d’approvisionnement du secteur Val-Neigette;

CONSIDÉRANT QU’un projet de raccordement des réseaux d’aqueduc des secteurs Village et Val-Neigette comporte de nombreux avantages pour les deux secteurs totalisant environ 1100 personnes;

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité technique de ce projet de raccordement des réseaux d’aqueduc a été vérifiée et confirmée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski doit sécuriser l’approvisionnement en eau potable des réseaux des secteurs Village et Val-Neigette du district de Sainte-Blandine et Mont-Label;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski doit assurer la protection des réserves d’eau potable de ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visant à sécuriser l’approvisionnement en eau potable de deux réseaux pourraient être admissibles aux volets 1 et 2 du Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l’unanimité :

D’autoriser et de soumettre, pour approbation au gouvernement du Québec, et ce, conformément aux critères des volets 1 et 2 du Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU), le projet de raccordement des réseaux d’aqueduc des secteurs Village et Val-Neigette du district de Sainte-Blandine et Mont-Label évalué à 1 500 000 \$;

De confirmer l’engagement de la Ville de Rimouski à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus du projet et à réaliser son seuil minimal d’immobilisations;

D’autoriser le directeur du Service génie et environnement à présenter ce projet au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT).

8.2 **EXTENSION DES SERVICES – AVENUE BELZILE (AU NORD DE LA 2^E RUE EST) – APPROBATION DU PLAN DES INFRASTRUCTURES D’ÉGOUT ET DE VOIRIE**

Approuver le plan portant le numéro G14-5149 daté de novembre 2014 pour l’extension des services d’égout et de voirie dans l’avenue Belzile, au nord de la 2^e Rue Est;

Autoriser le responsable de projet en infrastructures urbaines à transmettre ce plan et autres documents requis par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour approbation;

Confirmer l’engagement de la Ville de Rimouski à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux réalisés en vertu de l’autorisation accordée;

Confirmer l’engagement de la Ville de Rimouski à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d’exploitation et d’entretien de ces ouvrages.

9. DOSSIER DU SERVICE DU GREFFE

9.1 **CONTRAT DE SERVICE – PREMIER TECH AQUA – INSTALLATION ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Accepter les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville de Rimouski et Premier Tech Aqua, une unité d'affaires de Premier Tech Technologies Itée, concernant l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et de ses composantes des résidences isolées, pour les systèmes offerts par ce fabricant;

Autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville.

10. DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 **SUBVENTION 2015 – OPÉRA-THÉÂTRE DE RIMOUSKI**

Accorder à l'Opéra-Théâtre de Rimouski une subvention de fonctionnement, au montant de 25 000 \$, pour l'année 2015, dont un paiement immédiat de 15 000 \$, le solde de 10 000 \$ étant versé suite à la confirmation de la tenue d'une rencontre entre cet organisme et le comité de suivi et du respect de son plan de redressement financier.

10.2 **SUBVENTION 2015 – PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE – PARALOEIL ET CINÉMA 4**

Accorder une subvention, d'un montant de 1 000 \$, à Paraloeil de même qu'une subvention, au montant de 200 \$, à Cinéma 4, aux fins de leur permettre la réalisation de projets dans le cadre du plan d'action de la Politique culturelle, axe 2, à l'effet de reconnaître l'apport du milieu culturel et d'encourager ses initiatives.

10.3 **SUBVENTION 2015 – PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS – ÉCOLE DE DANSE QUATRE TEMPS**

Accorder une subvention, d'un montant de 72 \$, à l'École de danse Quatre Temps, aux fins d'offrir deux places pour l'activité Vitalité danse et ce, dans le cadre du volet Aînés du programme Accès-loisirs.

10.4 **COMPENSATION FINANCIÈRE – ÉCOLE DE DANSE QUATRE TEMPS – UTILISATION DE LOCAUX AU CENTRE CULTUREL**

Autoriser le versement d'une compensation financière, d'un montant de 27 017,76 \$, à l'École de danse Quatre Temps, pour l'utilisation de locaux au Centre culturel, pour l'année 2014-2015, payable en deux versements égaux, en avril et juin 2015, taxes en sus.

10.5 **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2013-2015 – VILLE DE RIMOUSKI ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2015**

Autoriser le versement, d'un montant de 54 012 \$, aux organismes reconnus dans le cadre de l'entente de développement culturel 2013-2015, objectifs 1, 5 et 6, an 3, pour l'année 2015, conformément au tableau préparé par la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en date du 22 janvier 2015.

10.6 COMPENSATION FINANCIÈRE – ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT – UTILISATION DE LOCAUX AU CENTRE CULTUREL

Autoriser le versement d'une compensation financière, au montant de 28 115,88 \$, à l'École de musique du Bas-Saint-Laurent, pour l'utilisation de locaux au Centre culturel, pour l'année 2014-2015, payable en trois versements égaux, en mars, avril et août 2015, taxes en sus.

10.7 PRÊT DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Autoriser le prêt, à titre gratuit, de 100 barrières de sécurité à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, dans le cadre de la tenue du Festival de la fenaison dans cette municipalité, du 17 au 19 juillet 2015, les frais de transport, de manutention et de réparation desdites barrières étant à la charge de cette municipalité et conditionnellement à leur retour, le 19 juillet en soirée.

10.8 SUBVENTION 2014 – CORPORATION DU PAVILLON MULTIFONCTIONNEL DU BIC – LOCATION ET ACHAT D'UNE SURFACEUSE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2014-04-322

Modifier la résolution 2014-04-322, adoptée le 7 avril 2014, relativement à l'octroi d'une subvention à la Corporation du pavillon multifonctionnel du Bic pour la location et l'achat d'une surfaceuse, par le remplacement du montant de « 123 475 \$ » par « 137 875 \$, taxes en sus ».

10.9 SENTIER DE MARCHE – CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE ST-YVES – REMBOURSEMENT

Autoriser le paiement au Club des 50 ans et plus de St-Yves, d'un montant de 279,67 \$, représentant les droits d'exploitants des carrières et sablières défrayés par l'organisme lors de l'achat et de la livraison de pierre pour la réalisation d'un sentier de marche sur le terrain du Centre communautaire Adhémar-Saint-Laurent dans le district de Rimouski-Est.

10.10 SUBVENTION 2015 – CHŒUR LA MOLLAIE DE RIMOUSKI INC. – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE LOCATION

Accorder au Chœur La Mollaie de Rimouski inc. une subvention, d'un montant de 2 400 \$, taxes incluses, à titre de compensation pour la location d'un emplacement pour l'entreposage de son matériel, considérant que la Ville de Rimouski a mis fin au bail de ses locaux à l'Édifice Claire-L'Heureux-Dubé et qu'un autre local n'a pu lui être attribué.

11. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11.1 LETTRE D'ENTENTE – VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES « COLS BLEUS » DE RIMOUSKI (CSN) – RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ

Accepter les termes d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des travailleurs et travailleuses « cols bleus » de Rimouski (CSN) relativement à une réduction du temps de travail d'un employé manuel;

Autoriser le maire et la greffière à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

11.2 NOMINATION DE PERSONNEL – POSTE D’OPÉRATEUR DE VÉHICULES LOURDS

Autoriser la nomination de _____ au poste d’opérateur de véhicules lourds, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés manuels, cette nomination étant effective à une date à être déterminée par le directeur du Service des travaux publics.

11.3 NOMINATION DE PERSONNEL – POSTE D’OPÉRATEUR DE VÉHICULES LOURDS AVEC AFFECTATION PRIORITAIRE AU LIEU D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Autoriser la nomination de _____ au poste d’opérateur de véhicules lourds avec affectation prioritaire au lieu d’enfouissement technique, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés manuels, cette nomination étant effective à une date à être déterminée par le directeur du Service des travaux publics.

11.4 RESTRUCTURATION DU SERVICE DES FINANCES – APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

Approuver le nouvel organigramme du Service des finances, tel que présenté dans le rapport de la direction de ce service, en date du 4 février 2015, suite aux modifications suivantes apportées à la structure de ce service :

- fusion de deux postes à temps partiel, trois jours/semaine, soit le poste de commis aux approvisionnements et le poste de commis junior à la comptabilité, pour un poste à temps complet partagé de commis junior et commis aux approvisionnements;
- création d’un poste à temps complet de conseiller en gestion financière;
- reclassification et modification du poste d’assistant comptable et nouvelle désignation de ce poste par celle de comptable;
- modification du nom du Service des finances pour celui de Service des ressources financières.

11.5 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIMOUSKI – NOMINATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Autoriser la nomination, à compter du 2 mars 2015, de monsieur Sylvain Saint-Pierre, directeur des finances et trésorier, à la fonction de secrétaire-trésorier du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rimouski, en remplacement de monsieur Jean-Charles Fournier.

11.6 RÉÉVALUATION DE POSTE – ASSISTANT-COMPTABLE AU SERVICE DES FINANCES

Accepter la modification du titre d’emploi d’assistant-comptable au Service des finances pour celui de comptable, la description de fonction s’y rattachant, de même que sa réévaluation à la classe 2 des échelles salariales applicables au personnel cadre de la Ville de Rimouski.

11.7 CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE – CONSEILLER EN GESTION FINANCIÈRE AU SERVICE DES FINANCES – NOMINATION DE SON TITULAIRE

Accepter la création du nouveau poste cadre de conseiller en gestion financière au Service des finances, la description de fonction s'y rattachant, de même que son évaluation à la classe 2 des échelles salariales applicables au personnel cadre de la Ville de Rimouski;

Autoriser la nomination de _____ au poste de conseiller en gestion financière, au salaire correspondant à l'échelon 9 de la classe 2 des échelles salariales du personnel cadre, les autres conditions de travail étant celles prévues à la Politique de rémunération et conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Rimouski, cette nomination étant effective à une date à être déterminée par le directeur du Service des finances.

11.8 CRÉATION DE POSTE – CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

Autoriser la création du nouveau poste de conseiller en environnement au Service génie et environnement;

Approuver le nouvel organigramme du Service génie et environnement, tel que présenté dans le rapport de la direction de ce service, en date du 9 janvier 2015, aux fins d'y intégrer le poste de conseiller en environnement.

11.9 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) – CRÉATION DU NOUVEAU POSTE DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT

Accepter les termes d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN), portant sur les conditions de travail et de rémunération applicables au nouveau poste de conseiller en environnement au Service génie et environnement;

Autoriser le maire et la greffière à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

11.10 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) – MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DU POSTE DE COMMIS AUX INVENTAIRES

Accepter les termes d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN), portant sur la rémunération du poste de commis aux inventaires au Service des travaux publics;

Autoriser le maire et la greffière à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville;

11.11 RESTRUCTURATION DU SERVICE DU GREFFE – APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

Approuver le nouvel organigramme du Service du greffe, tel que présenté dans le rapport de la direction de ce service, en date du 3 février 2015, aux fins d'y autoriser les modifications suivantes :

- création d'un poste de sténo-secrétaire;
- création d'un poste de préposé à la cour municipale;

- modification du poste à temps complet de préposé à la gestion documentaire pour un poste à temps partiel;
- abolition du poste hybride de sténo-secrétaire /préposé à la cour municipale.

11.12 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) – MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE CERTAINS EMPLOIS DE BUREAU

Accepter les termes d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN), portant sur la modification du titre d'emploi de certains emplois de bureau;

Autoriser le maire et la greffière à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

12. DOSSIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

13. DOSSIERS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

14.1 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE – CENTRE ADHÉMAR-SAINT-LAURENT

Autoriser le renouvellement du contrat de service d'entretien et de conciergerie du Centre Adhémar-Saint-Laurent – cahier des charges n° 2013-19, pour une seconde année additionnelle, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, auprès de la compagnie 9206-7206 Québec inc. – Les Services DED, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, soit un montant annuel de 14 998 \$ et de 44,95 \$ l'unité pour l'entretien du gymnase les fins de semaine, taxes en sus.

14.2 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-AGNES SUD

Autoriser le renouvellement du contrat de service d'entretien et de conciergerie du Centre communautaire de Sainte-Agnès Sud (École Monseigneur-Blais) – cahier des charges n° 2013-14, pour une seconde année additionnelle, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, auprès de la compagnie 9206-7206 Québec Inc. – Les Services DED, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, soit un montant annuel de 4 495 \$, taxes en sus.

14.3 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE – PAVILLON MULTIFONCTIONNEL DE POINTE-AU-PÈRE

Autoriser le renouvellement du contrat de service d'entretien et de conciergerie du Pavillon multifonctionnel de Pointe-au-Père – cahier des charges n° 2013-26, pour une seconde année additionnelle, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, auprès de la compagnie 9206-7206 Québec Inc. – Les Services DED, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, soit un montant annuel de 14 795 \$, taxes en sus.

14.4 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICE D’ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE – ÉDIFICE SITUÉ AU 184-186, AVENUE DE LA CATHÉDRALE

Autoriser le renouvellement du contrat de service d’entretien et de conciergerie de l’édifice situé au 184-186, avenue de la Cathédrale – cahier des charges n° 2014-13, pour une année additionnelle, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, auprès de la compagnie Centrap inc., aux mêmes conditions que celles actuellement vigueur, soit un montant annuel de 27 028 \$, taxes en sus.

14.5 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICE D’ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE – ÉDIFICE CLAIRE-L’HEUREUX-DUBÉ

Autoriser le renouvellement du contrat de service d’entretien et de conciergerie de l’édifice Claire-L’Heureux-Dubé – cahier des charges n° 2013-13, pour une seconde année additionnelle, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, auprès de la compagnie Services Entretien Ménager Provincial inc. – Coop de travail SEMPI, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, soit un montant annuel de 23 500 \$, taxes en sus.

14.6 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICE D’ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE – BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-AU-PÈRE

Autoriser le renouvellement du contrat de service d’entretien et de conciergerie de la Bibliothèque de Pointe-au-Père – cahier des charges n° 2013-21, pour une seconde année additionnelle, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, auprès de la compagnie 9206-7206 Québec inc. – Les Services DED, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, soit un montant annuel de 6 699 \$, taxes en sus.

14.7 SOUMISSIONS 2015 – ACHAT D’UN TRACTEUR CHARGEUR SUR ROUES NEUF, 4 X 4, CAPACITÉ DE 3,5 VERGES CUBES AVEC ÉQUIPEMENTS, MODÈLE 2014-2015 – CAHIER DES CHARGES 2014-39

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l’appel d’offres public pour l’achat d’un tracteur chargeur sur roues neuf, 4 X 4, d’une capacité de 3,5 verges cubes avec équipements, modèle 2014-2015 – cahier des charges n° 2014-39, ouvertes le 21 janvier 2015, à l’exception de la soumission non conforme reçue de la compagnie Longus Équipement inc., et autoriser l’achat de ce tracteur auprès de la compagnie Hewitt Équipement ltée, plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 348 500 \$, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans, à compter de l’année 2016.

14.8 PROGRAMME D’ASPHALTAGE DE RUES 2015 – AUTORISATION DE CRÉDITS

Autoriser des crédits d’un montant de 470 000 \$ aux fins de réaliser le programme d’asphaltage de rues pour l’année 2015, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans, à compter de l’année 2016.

15. DOSSIERS DE LA DIVISION D’URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

15.1 VENTE DE TERRAINS – 9206-8683 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION PAUL MORNEAU) – LOTS 4 785 209, 4 785 271 ET 4 785 272 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROLONGATION DU DÉLAI D’ACHAT

Autoriser la prolongation, jusqu’au 20 janvier 2016, du délai pour l’acquisition des lots 4 785 209, 4 785 271 et 4 785 272 du cadastre du Québec, par la compagnie 9206-8683 Québec inc. (Construction Paul Morneau), dont la vente a été autorisée aux termes des résolutions 2014-01-041, 2014-01-042 et 2014-01-043 adoptées le 20 janvier 2014 et autoriser la conservation des premiers dépôts totalisant 6 000 \$

accompagnant chacune des promesses d'achat, à titre de dommages et intérêts liquidés.

15.2 VENTE DE TERRAIN – LOT 4 785 254 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME PASCALE GAGNON ET MONSIEUR SYLVAIN PELLETIER

Autoriser la vente à madame Pascale Gagnon et monsieur Sylvain Pelletier du lot 4 785 254 du cadastre du Québec, pour le prix de 89 709,88 \$, incluant un montant de 39 823,98 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par madame Gagnon et monsieur Pelletier, le 21 janvier 2015;

Autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

15.3 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI – RÉUNION DU 27 JANVIER 2015

Approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 27 janvier 2015.

15.4 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI – RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2015

Approuver, à l'exclusion de la demande de dérogations mineures, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 10 février 2015.

15.5 VENTE DE TERRAIN – PROLONGATION DU DÉLAI POUR CONSTRUCTION – LOT 5 234 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC – YVON LACHANCE ET FILS INC.

Accorder à la compagnie Yvon Lachance et fils inc., un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 22 octobre 2015, pour débiter les travaux de construction sur le lot 5 234 048 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue du Havre, dans le parc industriel de Rimouski-Est, considérant que l'acte de vente intervenu entre la Ville de Rimouski et cette compagnie, le 22 octobre 2013 et approuvé aux termes de la résolution 2013-07-625 adoptée le 8 juillet 2013, prévoit un délai de construction de 12 mois suivant la date de signature du contrat notarié.

15.6 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 211, RUE BELLEVUE

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée en date du 24 novembre 2014 afin de permettre l'agrandissement de la résidence sise au 211, rue Bellevue, sur deux (2) niveaux de plancher et que l'agrandissement projeté soit situé à 6,53 mètres de la ligne arrière, créant ainsi un empiètement de 0,97 mètre dans la marge arrière, considérant que le Règlement de zonage 820-2014 prévoit une marge arrière minimale de 7,50 mètres dans la zone H-1255 où se situe le bâtiment.

15.7 DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 211, RUE BELLEVUE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Babin a déposé, en date du 24 novembre 2014, une demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement de la résidence sise au 211, rue Bellevue, sur deux (2) niveaux de plancher et que l'agrandissement projeté soit situé à 6,53 mètres de la ligne arrière, créant un empiètement de 0,97 mètre dans la marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 13 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 16 février 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 24 novembre 2014, par monsieur Éric Babin, propriétaire, visant à créer un empiètement de 0,97 mètre dans la marge arrière de l'immeuble sis au 211, rue Bellevue, pour permettre un agrandissement sur deux (2) niveaux de plancher.

15.8 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 1408, BOULEVARD SAINT-GERMAIN OUEST**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures déposée en date du 20 novembre 2014 afin de permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant de la résidence sise au 1408, boulevard Saint-Germain, à savoir :

- permettre la construction du garage sur un terrain de 2 825,4 mètres carrés au lieu du minimum requis de 3 000 mètres carrés ;
- permettre l'implantation du garage projeté dans la portion du terrain délimité par le prolongement imaginaire rectiligne des murs latéraux de l'habitation jusqu'à la ligne avant, alors qu'un bâtiment secondaire doit être situé à l'extérieur de cette portion de terrain ;
- permettre l'implantation du garage projeté à 8 mètres de la ligne avant, créant un empiètement de 12 mètres dans la marge avant, considérant que le Règlement de zonage 820-2014 prévoit une marge avant minimale à respecter de 20 mètres en bordure de la route 132 dans ce secteur.

15.9 **DÉROGATIONS MINEURES – IMMEUBLE SIS 1408, BOULEVARD SAINT-GERMAIN OUEST**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Luc Leblond a déposé, en date du 20 novembre 2014, une demande de dérogations mineures visant à permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant de la résidence sise au 1408, boulevard Saint-Germain ouest, sur un terrain de 2 825,4 mètres carrés au lieu du minimum requis de 3 000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté crée un empiètement de 12 mètres dans la marge avant et qu'il se situe dans la portion du terrain délimité par le prolongement imaginaire rectiligne des murs latéraux de l'habitation jusqu'à la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 13 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 16 février 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 20 novembre 2014, par monsieur Jean-Luc Leblond, copropriétaire, visant à

permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant de la résidence sise au 1408, boulevard Saint-Germain ouest, sur un terrain de 2 825,4 mètres carrés, créant un empiètement de 12 mètres dans la marge avant et situé dans la portion du terrain délimité par le prolongement imaginaire rectiligne des murs latéraux de l'habitation jusqu'à la ligne avant.

16. RÈGLEMENTS

16.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

16.2 ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

16.2.1 **URBANISME ET ZONAGE – ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE REMPLACER LA ZONE H-3025 ET UNE PARTIE DE LA ZONE H-3017 PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H-3021**

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014, afin de remplacer la zone H-3025 et une partie de la zone H-3017 par l'agrandissement de la zone H-3021, cette modification ayant pour effet de réunir, dans une même zone, l'ensemble des propriétés situées le long de la rue Sainte-Cécile-du-Bic, entre la route 132 et la rivière du Bic, et ayant des usages similaires.

16.3 ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT

16.4 AVIS DE PRÉSENTATION

16.4.1 **AVIS DE PRÉSENTATION** est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014, afin de remplacer la zone H-3025 et une partie de la zone H-3017, par l'agrandissement de la zone H-3021, cette modification ayant pour effet de réunir, dans cette dernière zone, l'ensemble des propriétés situées le long de la rue Sainte-Cécile-du-Bic, entre la route 132 et la rivière du Bic, et ayant des usages similaires.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

16.4.2 **AVIS DE PRÉSENTATION** est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 131-2004 concernant l'utilisation des pesticides, aux fins d'y ajouter des dispositions assurant un meilleur contrôle des pesticides, d'y hausser les amendes et d'y ajouter des dispositions de portée générale.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

16.4.3 **AVIS DE PRÉSENTATION** est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement autorisant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans l'avenue Belzile, au nord de la 2^e Rue Est, et un emprunt de 625 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

- 16.5 ADOPTION DE RÈGLEMENTS
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE